

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 février 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-02-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de février de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2012-02-023

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 06 février 2012.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-024

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2012-02-025

**INVITATION DU CLUB DES LIONS – SOIRÉE PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au Club des Lions d'Acton Vale pour l'achat de cinq (5) billets au coût de 40 \$ chacun pour assister à la « Soirée Personnalité Bénévole de l'année » qui aura lieu le 03 mars 2012, au Centre Communautaire Marcelle Bertrand.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-026

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE À LA CORPORATION DE GESTION ET DE PROMOTION DU PARC INDUSTRIEL ACTON VALE INC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 30 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-621-00-970, à la Corporation de gestion et de promotion du parc industriel Acton Vale inc. à titre de subvention annuelle pour les fins d'opération de la corporation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE DE COMMANDITES POUR PARTICIPER AU FORUM JEUNES CANADIENS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.**

Monsieur Yanéric Bisailon fait une demande de commandite auprès de la Ville d'Acton Vale afin de financer sa participation au forum Jeunes Canadiens du gouvernement fédéral;

Ce forum consiste à passer une semaine au Parlement où les participants pourront y recevoir de l'information, visiter la Chambre des Communes, le Sénat, rencontrer des hauts fonctionnaires, des députés et des sénateurs;

Cette demande de commandite est conditionnelle à l'acceptation de Monsieur Bisailon au forum.

**Le conseil prend acte de la présente demande. Les membres du conseil invitent monsieur Bisailon à soumettre sa demande auprès de la députée Marie-Claude Morin.**

Rs.2012-02-027

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2012-2013.**

Attendu que pour une 5e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version

2012-2013;

Attendu que la participation financière de la ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-028

**INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 195,00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Foire agroalimentaire de la région d'Acton pour l'achat de trois (3) billets au coût de 65,00 \$ chacun pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 25 février 2012, au Centre sportif d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2012-12-029

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE 2012.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture finale émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, cette facture précise et comprend les ajustements de la cotisation pour les années 2011 et 2012;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 122,08 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du

budget 2012, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2012, **excluant** la tarification au Centre de Ressources municipales (CRM) – Référence facture 2012-118030.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-030

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ET D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DE LADITE ENTENTE.**

Attendu que conformément à l'article 17 de l'entente intermunicipale, la Ville de Saint-Hyacinthe signifie sa volonté de mettre fin à l'entente sous sa forme actuelle, qui se terminera le 20 juillet 2012, respectant ainsi le préavis de six mois requis dans telles circonstances;

Attendu que la Ville de Saint-Hyacinthe soumet pour des fins d'approbation un nouveau projet d'entente à intervenir avec la Ville d'Acton Vale relativement à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale et d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie telle que soumise par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe sont autorisés aux fins des présentes à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-031

**ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT – SECTEUR - EAU.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 507 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-412-00-494, à Réseau Environnement en paiement de la facture portant le numéro 2012-12207 émise le 27 janvier 2012 pour l'adhésion de 3 membres – Secteur-Eau (de 5 001 à 50 000 habitants) à ce réseau.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-032

**RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – JEUNES EN SANTÉ.**

Attendu que Jeunes en santé présente un projet à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural, qui a pour objectif de former les parents sur le

contenu de la boîte à lunch de leurs enfants. De sensibiliser les adolescents à la première règle d'un dîner équilibré : dîner, tout simplement. D'intervenir auprès des adolescents pour les outiller sur les choix de collation et de repas à insérer dans la boîte à lunch;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le principe du projet soumis Jeunes en santé dans le cadre du Pacte rural.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport des départements suivants :

- a. Cahier d'enregistrement - Règlement 226-2011 « Règlement pour fixer le montant que la ville peut dépenser à des fins industrielles ».
- b. Bibliothèque municipale.
- c. Service d'urbanisme et liste des permis émis (S. Boisvert).
- d. Service des incendies.

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Cour municipale
- j) Services techniques
- k) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-02-033

**INSCRIPTION À UNE FORMATION DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT.**

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454, à Réseau Environnement afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, d'assister à la formation « Sur la stratégie québécoise d'économie d'eau potable » qui sera offerte à Longueuil, les 8 et 9 février 2012;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à cette journée de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

Rs.2012-02-034

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2012 DE LA COMAQ.**

Le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 495 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « La gestion stratégique dans les municipalités » qui sera offerte le 20 mars 2012 à Brossard;
- D'autoriser une dépense d'un montant de 795 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Gérer les employés avec succès » qui sera offerte les 26 et 27 avril 2012 à Laval;
- D'autoriser une dépense d'un montant de 495 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des officiers municipaux du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Le gestionnaire dans la municipalité d'aujourd'hui » qui sera offerte le 12 octobre 2012 à Drummondville;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à ces journées de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-035

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

| <b>Liste des paiements préautorisés :</b>                                     |              |
|---|--------------|
| • Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-01-2012 au 31-01-2012 | 77 968.38 \$ |
| • Paiements par AccèsD du 01-01-2012 au 31-01-2012                            | 60 042.63 \$ |

|  |                              |
|--|------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaires, REER, DAS pour le mois de janvier 2012</li> </ul>   | 191 510.75 \$                |
| <b>Liste des comptes à payer :</b>   |                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le mois de décembre 2011 (2<sup>e</sup> partie)</li> <li>• Pour le mois de janvier 2012</li> </ul> | 80 696.89 \$<br>85 539.17 \$ |
| <b>Grand Total</b>   | <b>495 757.82 \$</b>         |

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-036

**RÉSOLUTION AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT AUX EMPLOYÉ(E)S DU PARTAGE DE RÉDUCTION DU TAUX DE L'ASSURANCE-EMPLOI.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser une dépense, ainsi que le paiement aux employé(e)s de la somme suivante :

- Partage de réduction du taux de l'assurance-emploi pour un montant de 1 194.40 \$ correspondant à une portion de 5/12 de la somme totale économisée à même les postes budgétaires 02-xxx-00-232.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 229-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2012-02-037

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 229-2012.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 16 janvier 2012, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

- Rg. 229-2012 - Règlement modifiant le règlement 227-2011  
« Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2012 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-038

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1<sup>er</sup> mars 2012;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appel d'offres** pour la fourniture de **MATÉRIAUX GRANULAIRES** pour la période du 01 mars 2012 au 01 mars 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-039

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS À DEMANDER DES SOUMISSIONS, PAR APPELS D'OFFRES, POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE 2012.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des **soumissions par voie d'appels d'offres** pour l'exécution des travaux de pavage 2012.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

Rs.2011-02-040

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE TOURNOI PROVINCIAL MIDGET D'ACTON VALE.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale pour l'organisation d'un tournoi d'hockey du 30 janvier au 12 février 2012 à l'aréna d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Tournoi Provincial Midget d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-041

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC UN ORGANISME D'ACTON VALE POUR LA PRÉSENTATION DES FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.**

Attendu que deux (2) organismes de la Ville d'Acton Vale, soit les Chevaliers de Colomb et la Ligne communautaire, ont soumis leur programmation respective pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste;

Attendu que depuis déjà plusieurs années, les Chevaliers de Colomb organisent la fête de la Saint-Jean-Baptiste;



Attendu que le Conseil a pris en considération les deux programmations soumises;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'accepter la programmation soumise par Les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale pour la présentation des festivités de la Saint-Jean-Baptiste et d'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 2 000,00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 aux Chevaliers de Colomb d'Acton Vale;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec le Chevaliers de Colomb d'Acton Vale.

**Le conseiller Luc Champagne propose d'accepter la programmation soumise par la Ligne communautaire. Cependant, cette proposition ne reçoit aucun appuieur. En conséquence, cette proposition est donc sans effet.**

**Le conseiller Luc Champagne propose que la Ville d'Acton Vale octroie 1,00 \$ par habitant, soit un montant de 7 460 \$ en subvention, afin que l'entrée soit gratuite aux citoyens. Cependant, cette proposition ne reçoit aucun appuieur. En conséquence, cette proposition est donc sans effet.**

**Adoptée à la majorité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-042

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE.**

Attendu que l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2012;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2012. Le coût d'inscription pour 2012 est déterminé comme suit :

- Initiation (4, 5, et 6 ans) 35,00 \$ par inscription
- Recrue (6, 7, et 8 ans) 70,00 \$ par inscription
- Mineur et majeur 75,00 \$ par inscription
- Junior (13 et 14 ans) 85,00 \$ par inscription
- Senior (15, 16 et 17 ans) 85,00 \$ plus taxes (97,73\$) par inscription

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-02-043

**DEMANDE D'AVANCE DE FONDS DE L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR D'ACTON VALE**

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le paiement d'une avance de fonds d'un montant de 1 000 \$, d'ici la fin février, à l'Association du Baseball Mineur d'Acton Vale pour assurer les dépenses encourues par la préparation de leur nouvelle saison. Ce montant sera déduit du montant des inscriptions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-01-044

**RÉSOLUTION POUR NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De nommer, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les personnes suivantes pour agir à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme :

- a) Mme Suzanne Ledoux, au siège no. 1
- b) M. Yvon Robert, au siège no. 3
- c) M. Normand Favreau, au siège no. 5
- d) M. Yvan Tremblay, au siège no.7

De nommer comme substitut Messieurs Alain Lépine et Sébastien Gobeil, advenant le cas d'une démission ou désistement d'un des membres du Comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 228-2011 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. Une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.**

Rs.2012-02-045

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 228-2011.**

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 19 décembre 2011, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 228-2011 - Règlement numéro 228-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**....VARIA**



## PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 23.

|                    |  |
|--------------------|--|
| M. Gérard Landry   | <ul style="list-style-type: none"><li>• Qui fait partie de la Ligne Communautaire?</li></ul> |
| M. Antonin Richard | <ul style="list-style-type: none"><li>• Existe-t-il un règlement pour les chats?</li></ul>   |

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date